

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 06/04/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 28.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

| | | | |
|-------------------------|---|-----------------------------|---------------------|
| Avis sans rapporteur | Avis sur une DEP concernant des travaux de rénovation urbaine - opérations 1040, 1067, 3511 et 3529 (49 et 72) Numéro Onagre : 2023-03-33x-00389 | Bénéficiaires : Podeliha | Avis : Favorable |
|-------------------------|---|-----------------------------|---------------------|

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Parus major* Mésange charbonnière
- *Phoenicurus ochruros* Rougequeue noir
- *Pipistrellus pipistrellus* Pipistrelle commune
- *Passer domesticus* Moineau domestique

Échanges et délibération

Le CSRPN note un manque de précision sur le calendrier d'intervention et la mise en place des compensations. Il faudrait que le porteur de projet fournisse un calendrier de travaux validé.

Le CSRPN prépare une doctrine régionale concernant l'articulation entre les rénovations urbaines et les Dérogations Espèces Protégées. Ce dernier pourra servir de document d'appui pour l'ensemble des projets de rénovations.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable au projet.

Le 22/04/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

